

Lille, le 18 décembre 2016

## Communiqué de presse

### ELECTIONS DE 2017 : PLUS QUE 2 SEMAINES POUR VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES

#### MODE D'EMPLOI



Pour pouvoir voter en 2017, les citoyens français et de l'Union européenne doivent être inscrits sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2016 à minuit.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire, à effectuer au plus tôt.

Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française. Les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 3 modalités :

- soit en se rendant à la mairie de son domicile avec les pièces exigées : formulaire d'inscription disponible qui est disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (formulaires spécifiques pour les citoyens de l'Union européenne pour les élections municipales et pour les élections européennes), pièce d'identité valide ou expirée depuis moins d'un an et justificatif de domicile de moins de trois mois,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile,
- soit par internet, dans certaines communes, en utilisant le téléservice proposé par [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr).

Une nouvelle carte électorale sera adressée à l'ensemble des électeurs, qu'ils soient anciennement ou nouvellement inscrits sur les listes électorales.

Les français domiciliés à l'étranger peuvent participer aux élections organisées en France à condition d'être inscrits sur une liste électorale (selon les cas, vote dans le pays de résidence à l'ambassade ou dans un consulat, soit en France personnellement ou en donnant procuration).

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin et les sénatoriales le 24 septembre.

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site des services de l'Etat dans le Nord [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr), sur la page Facebook préfet du Nord et sur le compte Twitter @prefet59.